



LES COMMANDEMENTS

LES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE EN GÉNÉRAL

Premier Commandement de l'Église
Les fêtes et sanctifications,
qui te sont de commandement.

Deuxième Commandement de l'Église
Les dimanches, Messes, offices,
et les fêtes pareillement.

1. L'Église, étant une société parfaite, a reçu de son fondateur, Jésus-Christ, le pouvoir de faire des commandements qui obligent tous les chrétiens.

2. Le premier commandement de l'Église nous ordonne de sanctifier les jours de fêtes d'obligation, comme le 3^e Commandement de Dieu nous oblige à sanctifier le dimanche.

3. On appelle *fêtes* certains jours que l'Église a institués pour honorer Notre-Seigneur, la Sainte Vierge et les Saints.

4. Le second commandement de l'Église nous ordonne, sous peine de péché mortel, d'entendre la messe les dimanches et les fêtes d'obligation.

5. Il faut entendre la Messe tout entière, avec respect et dévotion. La messe de paroisse étant dite pour les paroissiens, on recommande d'y assister.

Explication du Tableau

6. En haut de ce tableau, nous voyons un prêtre qui célèbre la Sainte Messe un jour de fête. Des fidèles de l'un et de l'autre sexe assistent avec recueillement au Saint Sacrifice. Plus bas, on voit un bal où des mondains et des mondaines vont chercher le plaisir qu'ils préfèrent à la sanctification du dimanche et des fêtes. Mais le plaisir les fait tomber dans le péché et les précipite dans les flammes de l'enfer.

7. Au centre du tableau, nous voyons deux Anges qui invitent les fidèles à sanctifier les fêtes de l'Église en leur montrant le ciel. A gauche de ces Anges commence la série des principales fêtes que l'Église nous conseille de sanctifier. En France, quatre seulement sont d'obligation : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Voici ces fêtes : Saint André, 30 novembre. La croix qu'il tient à la main représente celle où il fut attaché. L'Immaculée Conception, 8 décembre. — Saint Thomas, apôtre, 21 décembre. Il met la main dans la plaie de Notre-Seigneur en disant : « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu ! » — Noël, 25 décembre, fête d'obligation. — Saint Étienne, diacre, premier martyr, 26 décembre. — Il fut lapidé par les Juifs. — Saint Jean l'Évangéliste, 27 décembre. Il est représenté comme écrivant le IV^e Évangile. — L'Épiphanie de Notre-Seigneur, 6 janvier.

Trois rois mages, venus de l'Orient à la lumière d'une étoile miraculeuse, adorent l'Enfant Jésus. — Présentation de Jésus au temple et Purification de la Très Sainte Vierge, 2 février. — Saint Mathias, apôtre, 24 février. Le bourreau lève la hache pour lui trancher la tête. — Saint Joseph, époux de la Très Sainte Vierge, père nourricier de l'Enfant Jésus et patron de l'Église universelle, 19 mars. — Annonciation de la Sainte Vierge, 25 mars. — Saint Philippe et saint Jacques, apôtres, 1^{er} mai. — Saint Philippe subit le supplice de la croix, et saint Jacques fut mis à mort d'un coup de massue. — L'Ascension de Notre-Seigneur, fête d'obligation. — La Fête-Dieu, qu'on célèbre le jeudi qui suit la Sainte Trinité, pour honorer par des processions solennelles Jésus-Christ présent dans la Sainte Eucharistie. — Saint Jean-Baptiste, 24 juin, représenté avec un agneau, parce qu'il disait aux Juifs en montrant le Messie : « Voici l'Agneau de Dieu, qui efface les péchés du monde. » — Saint Pierre et saint Paul, 29 juin. Saint Pierre porte deux clés, parce que Notre-Seigneur lui a dit : « Je te donnerai les clés du royaume des cieux. » Saint Paul tient une épée, pour indiquer qu'il eut la tête tranchée. — Saint Jacques le Majeur, apôtre, 25 juillet, honoré d'un culte immémorial à Compostelle, en Espagne. — Saint Laurent, martyr, 10 août. Il mourut exposé sur un gril à des charbons ardents. — L'Assomption de la Sainte Vierge, fête d'obligation. — Saint Barthélemy, apôtre, 24 août. Le couteau qu'il tient à la main rappelle qu'il fut écorché vif. — La Nativité de la Sainte Vierge, 8 septembre. — Saint Simon et saint Jude, apôtres, 28 octobre. — La Toussaint, 1^{er} novembre, fête d'obligation pour honorer tous les Saints à la fois. Tous les assistants y reçoivent la Sainte Communion, qui leur est distribuée par deux diacres.

8. En bas du tableau, dans l'angle de droite, nous voyons une représentation de la fête juive des Tabernacles. Cette fête durait huit jours.

9. Dans l'angle de gauche, un prêtre célèbre la Sainte Messe dans une maison privée.

10. Au bas du tableau, une série de médaillons représente les jours de la semaine avec la dévotion qui est assignée à chacun.